

## REGLEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES SÉNIORS

### POLE SPORTS ET LOISIRS

La ville d'Avignon propose différentes activités aux Avignonnais de plus de 60 ans désireux de pratiquer des activités physiques d'entretien.

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'admission et le mode de fonctionnement des activités proposées à destination des « séniors ».

### I. LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités sont proposées de septembre à juin, hors vacances scolaires.

#### **1. Module de Base :**

L'inscription au module de base donne accès à :

- Des **créneaux piscine libre réservés** aux adhérents sur les établissements aquatiques de la Ville.
- **Deux activités** au choix parmi les trois proposées ci-dessous :
  - Cours de Gymnastique volontaire : une à deux séances par semaine (en fonction des places disponibles) dans un ou deux centres déterminés au moment de l'inscription
  - Petite marche de l'après-midi : une marche par semaine les lundi ou mardi ou jeudi après-midi.
  - Marche nordique avec bâtons : une marche par semaine sur l'un des créneaux proposés.

#### **2. Activité SOLO du module de Base**

Pour ceux qui ne souhaiteraient pratiquer qu'une seule activité ou ceux désirant compléter l'offre de base, il est possible de souscrire à l'une des activités du module de base parmi les quatre proposées : créneaux piscines, cours de gymnastique volontaire, petite marche ou marche nordique.

#### **3. Module SOLO Aquagym et/ou Grandes Randonnées**

Cette offre permet d'accéder uniquement au module Aquagym et/ou au module Grandes Randonnées à la journée sans souscrire à l'offre de base.

- **Aquagym** : l'adhésion donne droit à un cours de 1 heure par semaine sur un créneau défini lors de l'inscription dans l'une des piscines de la Ville.
- Les adhérents se présentant à un autre cours que celui pour lequel ils sont inscrits seront refusés
- Le bonnet de bain est obligatoire

- **Randonnées pédestres à la journée** : 1 à 2 sorties par mois, 5 randonnées prévues au trimestre
- Un programme détaillé sera distribué chaque trimestre, le nombre de places étant limité, il sera précisé pour chaque marche.
- Une réservation par téléphone devra être effectuée dans les 8 jours précédant la randonnée sous peine de ne pas pouvoir y participer.
- Les randonneurs devront prévoir l'équipement adéquat et un pique-nique
- Les itinéraires pourront être modifiés à tout moment par le responsable du groupe dans un souci de sécurité
- Le responsable du groupe imposera le rythme de la marche en fonction des aptitudes des marcheurs, du terrain et des conditions météorologiques.
- Les randonneurs devront suivre l'itinéraire imposé et devront signaler leur position en cas d'isolement.

#### **4. Module de Base + Module supplémentaire Aquagym ou Grandes Randonnées**

Cette offre permet à l'adhérent de bénéficier des activités prévues dans le module de base et d'un module supplémentaire Aquagym ou Grandes Randonnées.

## **II. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année dans la limite des places disponibles.

**Les Avignonnais restent prioritaires sur l'inscription aux activités proposées, l'ouverture des inscriptions aux Non Avignonnais ne peut se faire que sous réserve de places disponibles après la campagne d'inscription.**

Le tarif est annuel quel que soit le mois de la prise d'inscription.

Les inscriptions peuvent être réalisées selon deux modalités :

- En ligne sur le Portail Famille de manière dématérialisée
- En guichet, au bureau Animation Seniors sur rendez-vous

Sur le Portail Famille, il est possible de prendre rendez-vous avec le bureau des inscriptions et de faire des réservations.

Le paiement s'effectue à la réservation.

**Toute inscription réalisée et payée est définitive et ne pourra donner lieu à modification ou annulation.**

Lors de l'inscription devront être fournis :

- Le dernier avis d'imposition permettant de calculer le tarif individuel annexé aux ressources.

**NB :** En cas de non-présentation de l'avis d'imposition, si l'usager peut justifier d'une adresse sur la commune, le taux plafond maximum sera appliqué ; si l'usager ne présente aucun justificatif le tarif Non Avignonnais sera appliqué.

La déclaration d'imposition devra être présentée chaque année.

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'activité physique
- Une photocopie de l'attestation d'assurance civile du participant.

Une réservation de place peut être effectuée seulement pour les Avignonnais ; il sera alors donné une date limite de dépôt du dossier complet afin de valider l'inscription. Si le dossier n'a pas été déposé à cette date, la réservation et l'inscription ne seront plus valides.

### **III. TARIFICATION- PAIEMENT**

#### **1- Tarification**

Le calcul du tarif est individualisé, il s'effectue sur la base du dernier avis d'imposition, en prenant en compte les revenus ou pensions imposables.

Une copie de la dernière déclaration de revenus sera demandée pour l'inscription et devra être réactualisée chaque année.

#### **Règle de calcul pour la tarification des activités séniors**

**Tarif annuel des activités = montant annuel imposable x par un « taux d'effort » ou coefficient spécifique à chaque activité ou module.**

Pour chaque activité, un tarif « plancher » a été défini pour les ressources les plus faibles (inférieures ou égales à 8464 €/an montant du minimum contributif) et un tarif maximal pour les revenus les plus élevés (égaux ou supérieurs 24 000 €/an)

	<b>COEFFICIENT</b>	<b>TARIF PLANCHER</b>	<b>TARIF MAXIMAL</b>
<b>MODULE DE BASE 3 act.</b>	0,00167	14,10 €/an	40 €/an
<b>ACTIVITE SOLO du module de base</b>	0,00063	6 €/an	15 €/an
<b>BASE + AQUAGYM</b>	0,00255	21,50 €/an	61 €/an
<b>AQUAGYM SOLO</b>	0,00125	10,50/an	30 €/an
<b>BASE + GRANDES RANDONNEES</b>	0,00292	24,70 €/an	70 €/an
<b>GRANDES RANDONNEES SOLO</b>	0,00167	14,10 €/an	40 €/an

Les montants ainsi obtenus seront arrondis au dixième d'euros inférieur.

**Le tarif annuel pour les non Avignonnais est calculé pour une activité ou un module en multipliant par 4 le tarif maximal associé.**

## **2- Paiement**

Les moyens de paiements acceptés sont :

- Numéraires
- Chèques établis sur place à l'ordre du « Trésor Public »,
- Carte bancaire

Le paiement sur le Portail Famille s'effectue par Carte Bancaire.

Aucun paiement échelonné n'est possible.

**Le paiement s'effectue à l'inscription.**

## **IV. ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Toute inscription à l'année est due, le nombre de séances dans chaque activité n'est pas contractuel.

Les cours annulés par l'adhérent lui-même ne pourront être ni remplacés, ni remboursés, sous réserve des exceptions ci-dessous :

Un remboursement ne pourra avoir lieu que sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif officiel attestant de l'incapacité de l'adhérent à pratiquer les activités proposées (ex : déménagement...)

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'exclusion ayant pour origine le comportement du pratiquant

Une activité peut être remplacée ou adaptée par un éducateur en cas d'intempéries : elle ne sera alors pas remboursée, même si le pratiquant décide de ne pas participer à l'activité proposée.

**En cas d'absence d'un éducateur**, tout sera mis en œuvre pour le remplacer ou pour permettre au pratiquant de suivre un autre cours sans que cela ne **donne lieu à un remboursement.**

## **V. ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT**

- L'adhérent s'inscrit sur une ou plusieurs activités correspondant à des séances ou créneaux précis ; il ne pourra modifier les créneaux horaires de ses activités qu'avec l'autorisation préalable de la responsable des activités seniors.
- L'adhérent aux activités seniors doit prévenir de ses absences auprès de l'éducateur ou de la responsable des activités seniors. Toute absence non justifiée à 3 séances consécutives peut entraîner l'annulation de l'inscription au profit d'une autre personne sur liste d'attente ; **aucun remboursement n'aura lieu dans ce cas.**
- Le pratiquant s'engage à avoir un comportement correct et respectueux envers les autres participants, le personnel encadrant et le matériel. En cas de problèmes répétés pendant l'activité, une exclusion peut être envisagée, sans remboursement.

## **V. MODALITES DE PRISE EN CHARGE**

- Les participants aux activités seront pris en charge par les éducateurs, soit sur le lieu du déroulement de l'activité, soit à la montée dans le transport en commun s'il a lieu ; ces modalités seront précisées lors de l'inscription.
- Pour les activités nécessitant un transport en bus : les participants devront se présenter sur le lieu de départ officiel du bus, aucun ramassage ne pourra se faire en cours de route.
- Les activités ont un horaire de début et un horaire de fin ; les participants sont tenus de les respecter. La responsabilité des personnels de la Ville ne pourra être engagée en dehors des horaires officiels de prise en charge.

## **VI. Communication et protection des données**

Selon la loi Informatique & Liberté et conformément aux obligations du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données personnelles que vous communiquez pour la constitution du dossier d'inscription ne sont utilisées que dans le cadre des inscriptions aux activités seniors afin de répondre au mieux à votre demande.

Nous vous avisons que vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification de vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès de la Mairie d'Avignon - Pôle Sports et Loisirs - Bureau de l'Animation Sportive, 74 boulevard Jules Ferry - 84 000 Avignon.

**L'inscription aux activités seniors vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, l'utilisation du téléservice implique le consentement au recueil des données dans les limites nécessaires au traitement de l'inscription. Cette acceptation découle de la signature du présent règlement.

Le détail du caractère obligatoire ou facultatif des renseignements collectés figure sur le portail d'accès au téléservice.

La ville d'Avignon déclare toute responsabilité pour le cas où le service serait indisponible ou en cas de dysfonctionnement de celui-ci.

L'utilisateur du service s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes.

A défaut la ville d'Avignon se réserve le droit de ne pas prendre en compte les données communiquées par l'utilisateur.

-----  
Date :

Nom :

Prénom :

*Accepte les conditions du présent Règlement Intérieur des activités Seniors.*

Signature :